



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2012

Délibération n°2012-39

Consultation pour sélection d'une AMO pour l'élaboration d'un schéma directeur du numérique (SDN)

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 modifié portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et les statuts annexés, notamment l'article 15.

Exposé des motifs :

L'appropriation du C@mpus numérique par le plus grand nombre d'utilisateurs passe par la réalisation, à échelle de l'UEB, d'un Schéma Directeur du Numérique (SDN) permettant de disposer d'une vision stratégique à court et moyen termes de l'exploitation et du développement des usages. Ce SDN devra être raisonné en cohérence avec l'ensemble des schémas directeurs concernant ces sujets réalisés au sein des établissements. Le MESR ayant accordé une subvention de 63 k€ pour réaliser ce travail, il est proposé que l'UEB en confie la maîtrise d'œuvre à une AMO externe qui devra s'appuyer sur les projets déjà engagés et prendre en compte les nouvelles possibilités offertes par la mise en service de l'ICC.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve le lancement d'une consultation pour sélectionner une AMO pour l'élaboration d'un Schéma Directeur du Numérique pour l'UEB. Cette action financée par le MESR dans le cadre du soutien aux UNR sera réalisée sous le contrôle d'un Comité de suivi à définir par un arrêté du Président de l'UEB sur proposition du Comité opérationnel de la mission numérique.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 23	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : néant
Transmis au recteur Chancelier des universités le :